

Structures pour Jeunes Sourds et Malentendants en Midi-Pyrénées



Liste des structures par département

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">▪ ARIEGE▪ AVEYRON▪ GERS▪ HAUTE-GARONNE | <ul style="list-style-type: none">▪ Antenne ARTIES Pamiers▪ CDDS - Rodez▪ SAIDA 32 - Auch |
| <ul style="list-style-type: none">▪ Toulouse | <ul style="list-style-type: none">▪ ARTIES▪ CESDA « Paulin Andrieu »▪ Les IRIS▪ Académie de Toulouse |
| <ul style="list-style-type: none">▪ Ramonville St Agne | <ul style="list-style-type: none">▪ CSES « Jean Lagarde »▪ IES « Centre de Lestrade » |
| <ul style="list-style-type: none">▪ HAUTES-PYRENEES▪ LOT▪ TARN▪ TARN ET GARONNE | <ul style="list-style-type: none">▪ SAIDEDA - Tarbes▪ SASI - Cahors▪ CSDA - Albi▪ Antenne ARTIES Montauban |

CREAI Midi-Pyrénées

3 bis chemin de Colasson - 31100 TOULOUSE

☎ 05 61 34 25 25 📠 05 61 34 25 26

✉ centre.info.surdite-mp@wanadoo.fr

Site : www.cis-mp.com

Sigles et abréviations

- AES Allocation d'Education Spéciale
- CDES Commission Départementale d'Education Spéciale
- CLIS Classe d'Intégration Scolaire
- COTOREP Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel
- CREA Centre Régional pour l'Enfance l'adolescence et les Adultes Inadaptés
- FCSC Français Complet Signé Codé
- LPC Langue française Parlée Complétée
- LSF Langue des Signes Française
- PECS (Picture Exchange Communication System) système de communication par échange d'images
- SAFEP Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce
- SEDAHA Section d'Education pour Déficients Auditifs avec Handicaps Associés
- SEES Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé
- SEGPA Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
- SESAS Service de Suite pour Adultes Sourds
- SPFP Service de Première Formation Professionnelle
- SSESD Service de Soins et d'Education Spécialisée à Domicile
- SESSAD Service d'Education de Soins Spécialisés et d'Aide à Domicile
- SSEFIS Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire
- SUVAG (appareil de rééducation orthophonique)
- UPI Unité Pédagogique d'Intégration

AVEYRON

CDDS Centre Départemental pour Déficients Sensoriels

PRESENTATION

C.D.D.S.

Service Spécialisé pour Déficients Auditifs et Troubles Spécifiques du Langage
Service Spécialisé pour Déficients Visuels
15, bd François Fabié 12000 RODEZ
Tél. 05 65 42 54 66 - Fax 05 65 42 87 00
Minitel Dialogue 05 65 42 87 05 -
E-mail : cdds-aveyron@wanadoo.fr

Etablissement public médico-social

Date d'agrément ou d'autorisation : janvier 2008

Historique, contexte de création :

- | | |
|------|--|
| 1790 | Déjà le début de la rééducation « individuelle » à Rodez |
| 1800 | Création de l'« Ecole des Sourds Muets » par l'abbé Jean-Louis PERIER (1756-1833) dans sa propre maison et à ses frais <i>(de 1824 à 1830, l'abbé Jean-Louis PERIER est appelé à diriger l'Institut National des Jeunes Sourds à Paris à la mort de l'abbé SICARD, successeur du célèbre abbé de l'Épée, fondateur en France de l'enseignement des sourds)</i> |
| 1833 | A la mort de l'abbé PERIER, legs de sa maison et de l'école au département de l'Aveyron avec obligation pour celui-ci de poursuivre l'œuvre et de subvenir aux besoins des enfants |
| 1834 | L'Ecole des Sourds-Muets devient l'Institution des Sourds-Muets |
| 1856 | L'Institution est transformée en Institut Départemental des Jeunes Sourds |
| 1857 | Installation au 15, bd François Fabié 12000 RODEZ |
| 1980 | L'Institut Départemental des Jeunes Sourds prend la dénomination de Centre de Rééducation de l'Ouïe et de la Parole. En matière de rééducation, à la surdit , viennent s'adjoindre les troubles de la parole |
| 1985 | L'Etablissement g r  par le Conseil G n ral devient Etablissement public autonome (loi de 1975 relative aux  tablissements m dico-sociaux) |
| 1987 | Cr ation d'un service pour D ficients Visuels |
| 2002 | Le CROP change d'intitul  et devient le Centre D partemental pour D ficients Sensoriels |

- | | |
|------|---|
| 2003 | Construction d'un immeuble   vocation d'h bergement et d'activit s p dagogiques et sociales au 1, rue de la Libert    Rodez |
| 2008 | R vision de l'agr ment, accompagnement des enfants ayant des troubles sp cifiques du langage |

Mode de tarification : sur les fonds de l'assurance maladie

- ✓ prix de journ e (Internat et semi-internat)
- ✓ dotation globale (SSESD)

Organisme gestionnaire : autonomie de gestion

Direction : M. BOUCHAUT Xavier

Contact information / admission et r f rent CIS

- M. ALPI Walter, responsable p dagogique
 - Mme COT Nadine, cadre socio- ducatif, r f rent CIS
- E-mail : n.cot.cdds-12@wanadoo.fr

PUBLIC ACCUEILLI

Ag s minimum et maximum : de 0   20 ans (d rogation demand e pour fin de cycle)

Niveaux de surdit  : d ficiences auditives moyennes, s v res, profondes

Handicaps associ s : l gers   moyens

Capacit  d'accueil : 50 (22 en internat, 13 en semi-internat et 15 en SSESD)

Mixit  : oui

MODALITES D'ACCUEIL

semi-internat

internat de semaine pouvant  tre am nag  en lien avec le projet (nombre de nuits)

possibilit  d'accueil familial (semaine et/ou week-end)

 ducation pr coce : interventions au domicile ou chez l'assistante maternelle, en cr che ou

halte-garderie, et   l' cole maternelle, et/ou accueil en jardin d'enfants sp cialis 

service de soutien et d' ducation sp cialis e   domicile

MODES DE COMMUNICATION

Oral / Oral avec LPC / LSF / Fran ais sign 

PRESTATIONS DE PRISE EN CHARGE

Accompagnements

Accompagnement familial
Accompagnement psychologique
Soutien à l'insertion sociale et professionnelle

Prestations éducatives

Activités sportives, culturelles et de loisirs individuelles ou collectives en partenariat avec les associations locales (clubs sportifs, M.J.C., club théâtre, club Internet, etc...)
Préparation adaptée au permis de conduire
Transferts de groupe durant les petites vacances

Aides techniques installées ou usitées

boucles et colliers magnétiques (*salles de classe*)
appareils Haute-Fréquence
télévisions avec télétexte - boucle magnétique
téléphones adaptés, minitel, fax, internet à disposition des usagers

Rééducations et soins

Orthophonie au C.D.D.S. et/ou en libéral
Psychomotricité
Psychothérapie

Transports

Modalités : taxi ou V.S.L., véhicule de l'établissement, transports en commun
Rayon d'intervention : Aveyron et départements limitrophes
Niveau de prise en charge par l'établissement : totale ou partielle (apprentis)

Autres précisions

Adaptation des prothèses auditives
Suivi des implants cochléaires

ENSEIGNEMENT ET FORMATIONS

Projet individualisé adapté à chacun quant aux modalités de scolarisation, aux filières et aux diplômes préparés (CFG, brevet des collèges, CAP, BEP, BP, BAC PRO, BAC généraux, BAC technologiques)

- Intégration : SAFEP, SSEFIS

Niveaux scolaires maternelle, primaire, secondaire
Intégration totale avec soutien
Intégration partielle selon le projet

Partenariat privilégié avec un collège et un lycée offrant une grande palette de filières : BEP, bacs généraux et technologiques...

- SEES : maternelle - primaire - classes spécialisées

Classes internes

- Formation professionnelle : SPFP, SEGPA, apprentissage

Classes internes et partenariat avec LEP et CFA (suivi des apprentissages)

- Autres services : SEDAHA

Classes internes

Partenariat avec autres établissements médico-sociaux

COMPOSITION DE L'EQUIPE

13 professeurs spécialisés (CAEJDA et CAPEJS) dont 2 codeurs en LPC
2 professeurs des écoles CAPSAIS M.A.D. par l'E.N.
1 professeur d'arts plastiques
1 assistante d'éducation
6 postes éducatifs dont 1 interprète en LSF et preneur de notes
2 veilleuses de nuit

1 médecin d'établissement pédiatre
1 médecin pédopsychiatre
1 médecin ORL, phoniatre
1 psychologue clinicienne
1 orthophoniste
1 psychomotricien
1 audioprothésiste

Conventions avec orthophonistes en libéral

Consultation surdité ou d'audiophonologie :
Mensuelle :

- dépistage précoce (oto-émissions, PEA...)
- diagnostic et suivi des déficiences auditives

AUTRES CONTACTS

Administrations et services :
M.D.P.H. Aveyron, 4 rue François Mazerq - 12000 RODEZ
☎ 05 65 73 32 60 / 0800 10 10 33 - 📠 05 65 73 32 61

GERS

SAIDA 32

Service d'Aide à l'Intégration des Déficients Auditifs du Gers (SESSD spécifique)

Présentation

SAIDA 32

10 ter, rue de Pierre Mendès France - 32000 AUCH
Tél. : 05-62-94-11-83 (Accueil CMSE Béroi)

Organisme privé à but non lucratif

Date d'agrément ou d'autorisation : 28 mai 2001

Mode de tarification : prise en charge Assurance Maladie

Organisme gestionnaire : ARSEAA 7 chemin de Colasson - 31081 TOULOUSE CEDEX
(Etablissement reconnu d'utilité publique)

Direction : Mme Anne CHEVALLIER

Médecin coordonnateur : Dr Abdelhak ERRAMDANI

Contact information / admission

Centre Béroi - secrétariat

3, avenue Jean Prat - 65100 LOURDES

Tél : 05 62 94 11 83 Fax 05 62 94 63 30

E mail : accueil.beroi@arseaa.org

Type de public accueilli

Âges minimum et maximum : 0 à 20 ans

Tous niveaux de surdité

Handicaps associés : oui

Capacité d'accueil : 15

Mixité : oui

Modalités d'accueil

Sur notification CDES

Prise en charge type SESSD

Transports

Transport en taxi ou voiture particulière sur prescription médicale (prise en charge Assurance Maladie)

Transports par les techniciens en voiture particulière dans le cadre des prises en charge

Modes de communication

Oral / Oral avec LPC

Prestations de prise en charge

Prestations éducatives

Interventions individuelles (école, famille, lieux de garde pour jeunes enfants, lieux de loisirs...)

Interventions de groupe (ateliers peinture, ateliers contes, sorties et séjours...)

Rééducations et soins

Orthophonie

Psychomotricité

Accompagnements

Guidance parentale / accompagnement familial

Accompagnement psychologique

Autres précisions

Conseil à l'appareillage individuel des usagers dans les écoles

Enseignement et formations

Scolarité en milieu ordinaire

Suivi pédagogique assuré par un enseignant spécialisé de l'Education Nationale en coordination avec l'équipe pluridisciplinaire

Composition de l'équipe pluridisciplinaire

1 médecin pédiatre

1 éducateur spécialisé

1 psychologue

1 psychomotricien

Conventions de partenariat avec les orthophonistes libéraux

Coordination avec l'Education Nationale (participation d'un enseignant spécialisé)

HAUTE-GARONNE

ARTIES

ASSOCIATION REGIONALE TOULOUSAINNE POUR L'INTEGRATION
DES ENFANTS SOURDS

PRESENTATION

a) L'ARTIES

L'A.R.T.I.E.S. (Association Régionale Toulousaine pour l'Intégration des Enfants Sourds) est une association loi 1901, déclarée au Journal Officiel de la Haute-Garonne le 8 juin 1977.

Elle est affiliée à la Fédération ANPEDA (Association Nationale des Parents d'Enfants Déficients Auditifs), association créée en 1948 et reconnue d'utilité publique depuis 1975, dont l'**objectif premier est de favoriser l'intégration en milieu ordinaire de vie des enfants et adultes déficients auditifs.**

L'ARTIES est administrée par un Conseil d'Administration, composé majoritairement de parents d'enfants déficients auditifs et présidé par **Monsieur LAIR.**

La direction est assurée par **Madame IZARD-ROUX.**

b) L'objectif de notre structure depuis plus de 25 ans est

L'intégration familiale, sociale, scolaire, puis professionnelle, **totale et individuelle** des jeunes déficients auditifs en milieu ordinaire.

c) Situation géographique

Siège situé 4 rue Georges Courteline 31000 TOULOUSE
Tél 05 34 51 15 70 Fax 05 34 51 15 79
(cf « plan d'accès ci-joint »).

Dans un souci de plus grande proximité, deux antennes ont été créées :

- En ARIEGE, 10 Place du Camp, PAMIERS
- En TARN ET GARONNE, 6 bd Garrison, MONTAUBAN

d) Les valeurs de l'ARTIES

Les membres fondateurs de l'ARTIES étaient animés par **les valeurs** qui constituent, encore à ce jour, les bases sur lesquelles s'appuie notre projet et qui peuvent être déclinées comme suit :

- **La famille** : La famille, comme premier lieu de vie, mais aussi reconnue en tant qu'éducateur premier de l'enfant. Il appartient, aux services de l'ARTIES, de soutenir les parents, de les accompagner dans leur projet éducatif et de les aider à adapter leur mode de communication à celui de l'enfant.
- **Le principe de l'égalité des chances** : Il s'agit d'offrir à l'enfant les moyens en vue d'une égalisation des chances visant à lui permettre d'exercer pleinement sa citoyenneté. Ce champ s'applique, certes aux conditions d'une intégration scolaire en milieu ordinaire et à la préparation d'une insertion professionnelle, mais aussi, à la participation aux activités culturelles et/ou sportives nécessaires à la création d'un lien social.
- **La langue française orale** retenue par l'association en tant que valeur, car moyen essentiel en vue d'une communication dans un monde composé à plus de 90 % d'« entendants ».

TYPE DE PUBLIC ACCUEILLI

Sont accompagnés par l'A.R.T.I.E.S., les enfants et les adolescents **de la naissance à 20 ans** (avec possibilité de dérogation, au cas par cas, eu égard, notamment, à une éventuelle poursuite de la scolarité qui nécessiterait de poursuivre l'accompagnement par le service)

- **demeurant en région Midi-Pyrénées**, voire à titre exceptionnel dans les départements limitrophes mais à proximité d'une antenne du service régional
- **présentant une déficience auditive bilatérale moyenne, sévère ou profonde**, avec une perte d'audition supérieure ou égale à 40 dB
- **ayant ou non des troubles associés compatibles avec un maintien en milieu ordinaire de vie ou en attente d'un placement dans un établissement spécialisé**
- **maintenus dans leur famille** laquelle fait le choix
 - o d'une **socialisation** et d'une **scolarisation en milieu ordinaire** (généralement à proximité de leur domicile)
 - o et d'un **mode d'éducation oraliste**, avec pour objectif l'acquisition et la maîtrise du français oral et écrit.

PRESTATIONS DE PRISE EN CHARGE

L'ARTIES est un Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD).

A ce titre, nos services proposent un accompagnement et diversifient leurs interventions autour :

- d'un **accompagnement familial et précoce** pour les enfants de 0 à 3 ans
- d'un **soutien à une intégration scolaire** pour les 3 à 20 ans.

L'ARTIES :

- Assure un suivi médical régulier de la déficience auditive et propose une compensation technique ou humaine adaptée au niveau de communication de chacun.

A ce titre, des bilans réguliers sont réalisés par le médecin de l'ARTIES afin de cerner les potentialités auditives de l'enfant et d'affiner le diagnostic. Ces bilans permettent également de mettre en place une adaptation prothétique efficace.

- Conseille les parents et propose un accompagnement des familles tout au long de la prise en charge de leur enfant.

Il s'agit d'un accompagnement global (questions liées à la déficience et aux droits inhérents à la situation de handicap).

- Favorise l'éveil et le développement de la communication des enfants suivis.

L'objectif est d'éveiller et/ou de développer le goût de l'enfant porteur d'une déficience auditive à la communication, et plus particulièrement, à la communication orale.

- Soutient l'acquisition du langage oral et, ultérieurement, du langage écrit.

- Propose un soutien scolaire spécialisé et personnalisé aux enfants dès l'entrée en maternelle et tout au long de sa scolarité.

La famille conserve son libre choix de l'établissement scolaire. L'intervention des professionnels de l'ARTIES se fait durant le temps de classe, à des périodes prédéterminées avec l'enseignant afin de ne pas surajouter de la fatigue à l'enfant.

- Peut mettre en place un soutien éducatif et/ou psychologique auprès de l'enfant ou du jeune.

- Assure des conseils, voire un soutien, auprès des différents partenaires intervenant dans le cadre du projet personnalisé et d'enfant ou du jeune.

Cet accompagnement peut se faire, en accord avec la famille, dans les différentes sphères de la vie de l'enfant (crèche, halte-garderie, école, centre de loisirs, lieux d'activités extra-scolaires...).

COMPOSITION DE L'EQUIPE

L'équipe de l'ARTIES est composée de 34 personnes, soit 27,5 équivalent temps plein, qui se répartissent comme suit :

- Direction (une directrice et deux adjointes)
- Médecin O.R.L. Phoniatre
- Psychologues
- Orthophonistes
- Enseignants spécialisés et Codeurs (interfaces pédagogiques et de communication)
- Educateur
- Personnel administratif

HAUTE-GARONNE

CESDA « Paulin Andrieu »

PRESENTATION

Centre d'Education Spécialisée pour Déficients Auditifs "Paulin Andrieu"

25, rue des 36 Ponts
31400 TOULOUSE
Tél : 05 61 14 89 70 Fax : 05 61 14 89 71
Email : p.andrieu@wanadoo.fr
Site Internet: <http://cesda31.fr>

Type d'établissement : pour déficients auditifs, jeunes sourds et jeunes dysphasiques

Le texte de référence est l'Annexe XXIV quater du décret de 1956
La Loi de 1975 est la référence en matière législative - loi 11.02.2005
Organisme privé géré par une Fondation reconnue d'utilité publique

Date de création : 1824 par l'Abbé Chazottes

Rayon d'intervention : départemental et régional, voire inter régional (Grand Sud)

Mode de tarification : prise en charge à 100% par l'Assurance maladie, prix de journée après décision de la CDES

Dotation globale pour les services

Organisme gestionnaire : la Fondation CESDA

Direction : Mlle TERGEMINA Emmanuelle
Contact information / admission et référent CIS : la Directrice

TYPE DE PUBLIC ACCUEILLI

Âges minimum : du plus jeune âge
Âges Maximum : 20 ans voire plus lorsque les jeunes sont sur des formations débouchant sur un diplôme
Niveaux de surdit  : tous
Handicaps associés : oui

Capacité d'accueil : 100 Jeunes

Mixité : oui

MODALITES D'ACCUEIL

Externat Site CESDA
internat délocalisé (site Lespinet) / demi internat / internat aménagé
demi pension

MODES DE COMMUNICATION

Oral / Oral avec LPC / LSF / Français signé

PRESTATIONS DE PRISE EN CHARGE

Accompagnements

Guidance parentale / accompagnement familial
Accompagnement social
Accompagnement psychologique

Prestations éducatives

Education précoce - domicile - crèche
Activités culturelles et de loisirs

Aides techniques installées ou utilisées

appareils HF
télévision avec télétexte - système infrarouge - boucle magnétique
téléphones adaptés, fax, internet à disposition des usagers

Rééducations et soins

Orthophonie
Psychomotricité

Transports

modalités : mises en place lors de l'admission, soit par taxi, soit par véhicules du CESDA

rayon d'intervention : la Haute Garonne, dans un rayon de 25 kms

prise en charge par l'établissement sur budget de fonctionnement

ENSEIGNEMENT ET FORMATIONS

- SEES : Section d'Education et d'Enseignement Spécialisés : 40 places maternelle - primaire - collège - lycée

Classes annexées

Classes spécialisées

- SPFP : Section de Première Formation Professionnelle: effectif ou nbre de places agréées SEGPA (pré-professionnel), apprentissage : 35 places,

filières et diplômes préparés : suivant projet mis en place au moment de l'admission, pour l'adolescent, préparation à la filière souhaitée par le jeune débouchant sur la qualification souhaitée par lui-même et négociée suivant ses possibilités

Intégration : oui

- SEDJHA : Section pour Jeunes avec Handicaps associés : 15 places
- En SAFEP et en SSEFIS : nbre de places agréées : 10 places

- Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce : 5 places
Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire : 5 places

Intégration totale : si possibilité

Intégration partielle: en fonction du projet d'accompagnement mis en place

Filières et diplômes préparés : suivant projet mis en place au moment de l'admission, pour l'adolescent, préparation à la filière souhaitée par le jeune débouchant sur la qualification souhaitée par lui-même et négociée suivant ses possibilités

COMPOSITION DE L'EQUIPE

2 professeurs sourds	
Professeurs spécialisés CAPEJS	: 17.04 ETP
Professeurs techniques spécialisés CAFPETDA	: 3.50 ETP
Conseillère ESF	: 1 ETP
Professeur d'Enseignement ménager	: 1 ETP
Professeur EPS	: 0.55 ETP
Educateurs scolaires	: 1.75 ETP
Educateurs spécialisés	: 9 ETP
Moniteurs éducateurs	: 7 ETP
Educateur de jeunes enfants	: 0.75 ETP
Médecin généraliste	: vacataire
Médecin psychiatre	: 0.15 ETP
Infirmier	: 1 ETP
Psychologue	: 0.25 ETP
Psychomotricien	: 1 ETP
Orthophoniste	: 2.78 ETP
Audioprothésiste vacataire	: 4ETP
Consultation d'audiophonologie	
Médecin ORL, phoniatre	: 0.27 ETP
Assistante Sociale	: 1.25 ETP

HAUTE-GARONNE

SSEFIS les IRIS

PRESENTATION

Coordonnées complètes

SESSAD les IRIS
36 allée des géraniums
31520 RAMONVILLE SAINT AGNE
Tél : 05.61.00.56.99
Fax : 05.61.18.86.50

Type d'établissement

SSEFIS

Date de création, rayon d'intervention régional

1993 à titre expérimental
1997 par arrêté préfectoral
Nouvel agrément septembre 2005

Mode de tarification

Dotation Globale

Organisme gestionnaire

Association IRIS

Président association IRIS

Mr PAWLAK

Chef de service SSEFIS IRIS

Melle Muriel BOULICAUT

ADMISSION

Organisme public ou privé

Privé

Âges minimum et maximum

De 3 à 20 ans

Capacité d'accueil

12 enfants

Mixité : oui

Contact information / admission et référent CIS

Melle Muriel BOULICAUT
Tél : 05.61.18.86.50
Mail : iris_boulicaut_muriel@hotmail.com

MODALITES D'ACCUEIL

Sur orientation MDPH

MODE DE COMMUNICATION

LSF

ACCOMPAGNEMENTS éducatif-psychologique et social

Accompagnement familial : Service à domicile pour favoriser la communication dans la famille. Possibilité de prise en charge en binôme (éducateur-psychologue) selon les besoins de l'enfant et sa famille

Accompagnement éducatif et social : accompagnement à l'extérieur pour favoriser l'intégration sociale et permettre à l'enfant d'appréhender des situations de la vie quotidienne (ateliers-visites de musées etc...) prises en charge individuelle et en groupe.

Orthosigne : accompagnement dans la structuration de la langue -rééducation de la langue

Accompagnement psychologique : adapté aux besoins de l'enfant

Prise en charge collective (parents-enfant-fratrie) : prendre en charge l'enfant dans un contexte collectif en associant ses parents et ses frères et sœurs

Assistante sociale : accompagner les familles dans leur démarches sociale. Permettre un lien extérieur du service avec les différents partenaires sociaux

SUIVI THERAPEUTIQUE

Orthophonie : adapté aux besoins de l'enfant

Psychomotricité : adapté aux besoins de l'enfant

Médical

ORL : bilan audiogramme

Pédiatrique : bilan général sur la santé et la prise en charge de l'enfant

MODALITE D'INTERVENTION

Prise en charge individuelle et/ou collective selon les besoins de l'enfant

Intervention à domicile selon les besoins de l'enfant et de sa famille

Binôme éducatif et psychologique

Interventions en coordination avec les équipes pédagogiques des classes d'enseignement en LSF (maternelle-élémentaire-collège)

SCOLARISATION

Intégration collective: SSEFIS : 12 places

Intégration collective du groupe d'enfants du SSEFIS dans la filière bilingue, dans des établissements publics Education Nationale. Enseignement général en LSF de la maternelle à la terminal

HAUTE-GARONNE

Académie de Toulouse Enseignement en LSF

PRESENTATION

L'Académie de Toulouse met à disposition des élèves sourds, un enseignement direct en LSF pour toutes les disciplines, dans des classes spécifiques qui sont intégrées dans des écoles et établissements de l'éducation nationale. Ces classes suivent les programmes ordinaires en primaire et en secondaire. Les classes d'enseignement en LSF ont été créées en 1985. Il existe donc une véritable expérience éducative et pédagogique sur laquelle s'appuie l'Académie de Toulouse. Le parcours est complet de la maternelle à la terminale.

PUBLIC ACCUEILLI

Pour qui ?

Les classes accueillent tous les élèves sourds de 3 à 20 ans quelque soit leur niveau de surdité

Comment ?

L'admission des élèves sourds est subordonnée à l'examen de leur situation par une commission d'éducation et d'évaluation pour le 1^{er} ou second degré. L'objectif de l'évaluation est de valider les acquis scolaires et le niveau de LSF des élèves.

Ecoles proposant l'enseignement en LSF :

Ecole maternelle Sajus de Ramonville (1 classe pour 3 niveaux : PS, MS, GS)

Ecole élémentaire Centre de Ramonville (3 classes pour 5 niveaux : CP, CE1, CE2, CM1, CM2)

Collège Malraux à Ramonville (4 classes : 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème})

Lycée Bellevue à Toulouse (3 classes : 2^{nde}, 1^{ère}, Terminale)

MODALITES D'ACCUEIL

Les modalités d'accueil sont les modalités classiques des écoles et établissements publics :

- externat
- demi-pension

TRANSPORTS

Pour les familles n'habitant pas à proximité des établissements scolaires, les frais de transport sont pris en charge par le Conseil Général.

MODES DE COMMUNICATION

Deux langues sont apprises et utilisées tout au long de la scolarité : la LSF et le français écrit.

PRESTATION MEDICO-SOCIALE

L'accompagnement médico-social n'est pas systématique. Pour les enfants qui ont besoin d'une aide particulière, une structure spécialisée de type SSEFIS travaille en partenariat avec l'académie de Toulouse, et nécessite une orientation par la MDPH.

ENSEIGNEMENT ET FORMATIONS

Les contenus des programmes sont identiques à ceux de l'enseignement ordinaire dans toutes les disciplines et cela est aussi valable pour le français. La maîtrise du français écrit est une priorité pour tous les niveaux de classes. La LSF et l'anglais écrit (à partir de la 6^{ème}) sont aussi enseignés comme langue à part entière.

Sur tous les niveaux de classes, l'enseignement est direct en LSF : la langue d'enseignement est la LSF. Les enseignants sont sourds ou entendants ayant une double compétence, dans la matière enseignée et en LSF.

Au collège et au lycée, pour certaines matières non référentes, l'enseignement se fait en intégration avec un interprète afin de familiariser les élèves à cette forme de communication.

Un travail est également proposé en classe sur la culture orale et son fonctionnement. L'apprentissage du français oral, relève de la rééducation orthophonique. Celle-ci est individuelle, facultative et se déroule hors temps scolaire pour ne pas perturber le programme scolaire.

Soutien pédagogique et activités de loisirs :

L'aide individualisée est intégrée au dispositif scolaire. Elle peut concerner le soutien individuel et l'apprentissage de la LSF.

Les activités de loisirs sont proposées à midi et après la classe dans le cadre du CLAE. Pour ces activités, des animateurs maîtrisent la LSF à l'école primaire.

L'intégration :

Elle est systématique dans tous les temps et espaces collectifs de la vie des élèves (récréation, repas, BCD, CDI ...), et pour certaines activités, dans le cadre de projets spécifiques. L'intégration fait également partie du projet d'école ou d'établissement.

L'apprentissage de la LSF est proposé aux élèves entendants sous forme d'ateliers à l'école, comme langue vivante optionnelle au collège et au lycée, et c'est une option au baccalauréat.

Les professionnels indirectement impliqués dans le fonctionnement des écoles, ont une information complète du dispositif et bénéficient d'une initiation à la LSF.

COMPOSITION DE L'EQUIPE

Tout le personnel donnant l'enseignement dépend de l'éducation nationale :

- Maternelle : 1 enseignant, un assistant pédagogique
- Primaire : 4 enseignants, 3 assistants pédagogiques, 1 assistant en LSF
- Collège et lycée : 11 professeurs, 2 AVS

En complément, la Mairie de Ramonville met à disposition une ATSEM en maternelle, ainsi que des animateurs CLAE connaissant la LSF.

HAUTE-GARONNE

CENTRE SPECIALISE d'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE "JEAN LAGARDE"

PRESENTATION

CENTRE SPECIALISE d'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE "JEAN LAGARDE"

- SECTION D'EDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE
"Le Parc Saint Agne" 1 avenue Tolosane BP 62288
31522 RAMONVILLE SAINT AGNE Cédex
Tél : 05 61 73 26 54 Fax : 05 61 73 04 84
Courriel : ctre.jean-lagarde@asei.asso.fr

Situé à 6 Kms de Toulouse
Trains SNCF jusqu'à Toulouse
Car (n° 62) de Toulouse à Ramonville St-Agne
Métro : Ligne B (Terminus) station Ramonville St-Agne

- SECTION DE PREMIERE FORMATION PROFESSIONNELLE
"Le Parc Saint Agne" 1 avenue Tolosane BP 62288
31522 RAMONVILLE SAINT AGNE Cédex
Tél : 05 61 73 26 54 Fax : 05 61 73 04 84
Métro : Ligne B (Terminus) station Ramonville St-Agne

Type d'établissement : Etablissement médico-social soumis aux dispositions de la n° 75-535 du 30 juin 1975 et de la loi de rénovation n° 2002-2 du 2 janvier 2002, relatives aux institutions sociales et médico-sociales.

Nature juridique

- Etablissement privé sous tutelle DDASS
- Convention avec l'Education Nationale prévoyant la mise à disposition d'enseignants
 - du second degré : Collège - Lycée - Lycée Professionnel - Section de Techniciens Supérieurs
 - du premier degré : Section de Première Formation Professionnelle

Date d'agrément ou d'autorisation

- décret n° 56-284 du 9 mars 1956 modifié
- arrêté du 15 octobre 1990 au titre de l'annexe XXIV quater (HA) et quinquies (HV)
- arrêté du 27 octobre 1999 au titre de l'annexe XXIV bis (HM)
- arrêté du 21 septembre 2000 portant modification d'agrément
- arrêté du 8 janvier 2002 (dérogation d'âge - accueil des usagers jusqu'à 25 ans)
- arrêté du 30 juillet 2009 portant modification d'agrément

Date de création

1960 : création du Centre Spécialisé d'Enseignement Secondaire
"Le Parc Saint-Agne"renommé "Centre Jean Lagarde" en décembre 2002
2000 : rattachement de la section de première formation professionnelle pour déficients auditifs ou dysphasiques

Rayon d'intervention : 20 Km pour le suivi en SSEFIS

Zones de recrutement

- départementale
- régionale
- nationale (sous réserve qu'il n'y ait pas d'établissement plus proche du domicile)

Organisme gestionnaire : A.S.E.I. (Association pour la Sauvegarde des Enfants Invalides)

4 avenue de l'Europe 31526 Ramonville St-Agne - Tél : 05 62 19 30 30

Association loi 1901, créée le 16 juin 1950 et reconnue d'utilité publique le 26 octobre 1959

Missions

Le Centre Jean Lagarde a pour missions

- De dispenser un enseignement de niveau Collège, Lycée d'enseignement général, Lycée professionnel et Section de Technicien Supérieur ; préparant aux examens :

- Brevet des Collèges
- Baccalauréat général : L - ES - S
- BEP : métiers du Secrétariat - métiers de la Comptabilité
- Bac Professionnel : Secrétariat - Comptabilité
- B.T.S. Assistant de gestion PME-PMI

Il dispose d'une structure pédagogique qui propose deux modes de scolarité :

- en institution
- en UPI (collège-lycée)
- en classe annexée
- en intégration (SSEFIS)

Les cours sont organisés conformément aux directives officielles (horaires, programmes)

- De faire bénéficier les jeunes accueillis d'une éducation et de soins adaptés
- De les préparer à une insertion sociale et professionnelle

- D'accompagner des jeunes déficients auditifs ou dysphasiques dans une structure de première formation professionnelle proposant un cursus allant de la SEGPA à l'apprentissage.

Admission

L'admission est prononcée par le directeur de l'établissement, conformément à la législation en vigueur et aux critères de recrutements définis par la convention ASEI-Education Nationale, après :

- examen du dossier d'admission
- examen médical et entretiens du candidat avec les différents membres de l'équipe
- notification de la décision de placement par la Commission Départementale des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée (CDAPH).

Un dossier d'admission (médical, scolaire, social, psychologique) est adressé sur demande.

Fin de placement

La sortie de l'établissement est prononcée par la direction après recherche d'avis auprès de l'équipe médico-socio-pédagogique et éducative en réunion de synthèse.

Mode de tarification

Prix de journée fixés par arrêté préfectoral et pris en charge par les organismes d'assurance maladie.

Direction : Mr Olivier FOUNET, Directeur et Proviseur

Contact information / admission et référent CIS (pour la prise de contact par les familles)

Mme GERLAND Claudine, Assistante Sociale pour le lycée d'enseignement général et le lycée professionnel

Mme PRISSET Estelle, Assistante Sociale pour la STS et le SESSD

Mme GROSJEAN, Assistante Sociale pour le collège

Mme CASSAGNAUD Karine, Assistante Sociale pour la Section de Première Formation Professionnelle et le SFEFIS

TYPE DE PUBLIC ACCUEILLI

Âges minimum et maximum : de 10 ans à 20 ans (25 ans sur dérogation) Mixité : oui

L'établissement et ses services prennent en charge au titre de l'annexe XXIV quater, des enfants ou adolescents des deux sexes de 10 à 20 ans (25 ans sur dérogation) déficients auditifs ou dysphasiques.

Il est autorisé à recevoir des enfants ou adolescents dont la déficience auditive entraîne des troubles de la communication nécessitant le recours à des techniques spécialisées pour le suivi médical, l'apprentissage des moyens de communication, l'acquisition des connaissances scolaires, la formation professionnelle et l'accès à l'autonomie sociale.

Niveaux de surdit  : s v re - profonde - moyenne complexe.

Handicaps associ s : moteurs - visuels - troubles de la communication sans d ficience intellectuelle.

Les adolescents qui pr senteraient des troubles psychiques dominants ne peuvent  tre admis ou maintenus dans l' tablissement.

Capacit  d'accueil : agr ment de la structure : 45 places

1- des d ficients auditifs fix    25 places

. Section d'Education et d'Enseignement Sp cialis e : 5 places

Internat : 2 places

Semi-internat : 3 places

. Section de Premi re Formation Professionnelle : 14 places

Internat : 5 places

Demi-internat : 9 places

. S.S.E.F.I.S. : 6 places d ficients auditifs

(Service de Soutien   l'Education Familiale et   l'Int gration Scolaire)

2- des d ficients auditifs avec troubles associ s (dysphasiques) fix    20 places

. Section de Premi re Formation Professionnelle : 16 places

Internat : 5 places

Demi-internat : 11 places

. S.S.E.F.I.S. : 4 places dysphasiques

(Service de Soutien   l'Education Familiale et   l'Int gration Scolaire)

MODALITES D'ACCUEIL

- semi-internat :
 - pour ceux dont la r sidence est proche de l' tablissement
 - pour les plus de 20 ans b n ficiaires de l'AAH (sauf d rogation)
- internat :
 - jusqu'  20 ans sauf d rogation ou   la signature d'un contrat d'apprentissage.

MODES DE COMMUNICATION

Oral / Langue des Signes Fran aise

PRESTATIONS DE PRISE EN CHARGE

La prise en charge tend   favoriser l' panouissement, la r alisation de toutes les potentialit s intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne, sociale et professionnelle.

Elle tend  galement   assurer l'int gration dans les diff rents domaines de la vie, la formation g n rale et professionnelle.

Un projet p dagogique,  ducatif et th rapeutique d' tablissement pr cise les objectifs et les moyens mis en  uvre pour assurer cette prise en charge.

L' tablissement dispose des services d'une  quipe m dicale, para-m dicale, psychosociale,  ducative et enseignante.

Il s'assure le concours :

- d'un ou plusieurs audioproth sistes charg s de la surveillance technique de l'adaptation proth tique,
- d'une  quipe de professionnels prenant en charge l'ensemble des actions concernant la communication, la parole et le langage, l'enseignement et son soutien.

Accompagnements

- Accompagnement social
- Accompagnement  ducatif
- Accompagnement psychologique
- Accompagnement p dagogique

Prestations  ducatives

Les jeunes sont plac s, hors temps scolaires et de soins, sous la responsabilit  des  ducatrices et  ducateurs sp cialis s. Le contenu de leurs interventions est fonction du r gime d'h bergement.

Durant les vacances scolaires, des activités culturelles et de loisirs
. en transferts
. sur place
sont organisées sous la responsabilité des services éducatifs de l'établissement.

Aides techniques installées ou usitées
Néant

Rééducations et soins

Orthophonie
Psychomotricité
Psychothérapie
Kinésithérapie
Orthoptie
Ergothérapie
Psychiatrie
O.R.L. Phoniatrie
Ophtalmologie
Rééducation fonctionnelle

Transports

Modalités

. transports en commun (bus, train, avion)
. navettes mises en place par l'établissement (taxis privés - véhicules de l'établissement)

- Demi-pensionnaires : transports quotidiens
- Internes : transports déterminés en fonction du calendrier des retours en famille (hebdomadaires - quinzaines)

Rayon de déplacement : départemental - régional - extra-régional

Niveau de prise en charge par l'établissement

La législation prévoit la prise en charge (organisation et paiement) par l'établissement des frais de transports occasionnés par les retours en famille, selon des modalités définies en accord avec les autorités de Tutelle, tenant compte

- des jours de fonctionnement
- du calendrier des cours et des vacances scolaires
- de l'éloignement du domicile familial

ENSEIGNEMENT ET FORMATIONS

- Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire (SSEFIS)

Intégration totale : (soutien à l'intégration individuelle dans un cursus scolaire ordinaire)

niveaux scolaires : secondaire - formation professionnelle (SPFP, SEGPA)

Nombre de places agréées : 10 places

- Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé (S.E.E.S.)

Collège - lycée - lycée professionnel - enseignement supérieur

Classes internes : classes à petit effectif accueillant à la fois des élèves déficients sensoriels et des jeunes atteints de handicaps moteurs

Filières

- Collège : de la 6^{ème} à la 3^{ème}
- Lycée d'enseignement général : de la seconde à la Terminale
- Lycée Professionnel : de la seconde à la terminale professionnelle du Bac Professionnel Secrétariat et Comptabilité
- Section de Techniciens Supérieurs

Diplômes préparés

- Brevet des Collèges
- Baccalauréats généraux : L - ES - S
- Bac Professionnel : Secrétariat - Comptabilité
- B.T.S. Assistant de gestion PME-PMI

Nombre de places agréées : 5 places

- Section de Première Formation Professionnelle (S.P.F.P.)

Classes - Filières :

. de 10 ans à 14 ans : - Classe annexée en SEGPA, collège A. Malraux à Ramonville

. de 14 ans à 16 ans : - Intégration dans les ateliers SEGPA d'un collège
- Intégration par des stages de découverte du monde de l'entreprise

. de 16 ans à 20 ans : - Préparation au certificat de formation générale
. année de détermination professionnelle : intégration en entreprise par des stages longs (3 semaines)
. entrée en centre de formation pour apprentis (CFA) en vue de la préparation au CAP ou BEP

- intégration en entreprise sous contrat d'apprentissage ou de qualification
- intégration en CFA avec un accompagnement adapté (interprète - enseignant et éducateur technique spécialisé)

Diplômes préparés :

- Certificat de formation générale
- CAP
- BEP

Nombre de places agréées : 30 places

COMPOSITION DE L'EQUIPE

Enseignants Education Nationale :

Professeurs certifiés ou agrégés
Professeurs des écoles

Postes éducatifs :

Educateurs spécialisés
Educateurs techniques spécialisés
Moniteurs éducateurs
A.M.P.

Services médicaux :

Médecin généraliste coordonnateur
Médecin ORL, phoniatre
Médecin psychiatre
Médecin ophtalmologiste
Médecin de rééducation fonctionnelle

Services de soins :

Infirmiers(es)
Aides-soignants(es)
Auxiliaires de vie
Gardes malades

Services rééducatifs :

Psychologue
Psychomotricien
Orthophonistes
Rééducateur en Locomotion
AVJ
Orthoptiste
Ergothérapeutes

Interfaces de comunication :

Rédacteurs-répétiteurs LSF
Educateurs spécialisés LSF
Interprètes en LSF

Aides à la scolarité :

Secrétaires d'élèves

HAUTE-GARONNE

A.S.E.I.

Institut d'Education Sensorielle « Centre de LESTRADE »

PRESENTATION

A.S.E.I.

Institut d'Education Sensorielle
« Centre de LESTRADE »
3, rue du Bac BP 32285
31522 Ramonville St Agne Cedex

Tél : 05 62 19 29 29 - Fax : 05 62 19 29 20
Email : ieslestrade@wanadoo.fr

Etablissement privé non lucratif, l'IES « Centre de Lestrade », Institution cinquantenaire, développe ses actions dans la région Midi-Pyrénées, notamment sur le département de la Haute-Garonne pour la prise en charge des déficients auditifs et des dysphasiques.

Organisme gestionnaire : ASEI, association reconnue d'utilité publique

Mode de tarification : arrêtée par le Préfet et financée par la Sécurité sociale

Contact information / admission et référent CIS :
Le Directeur : **Laurent VIGLIENO**
ou Jean-Claude BUJOT Directeur Adjoint

PUBLIC ACCUEILLI

L'établissement accueille de jeunes garçons et filles déficients auditifs (0 - 20 ans) avec ou sans troubles associés.
L'effectif global agréé est, à ce jour, de 70.
Les niveaux de surdité : surdité moyenne à surdité profonde

MODALITES D'ACCUEIL

- SEES : Semi-internat + placement Familial Spécialisé
- SEDAHA : Semi-internat + placement Familial Spécialisé + internat de semaine
- SAFEP/SSEFIS service de soins, domicile, crèche, école, collège, lycée, université

MODES DE COMMUNICATION

- selon le projet individualisé du jeune, le suivi ou la prise en charge vise à l'acquisition et la maîtrise d'un moyen de communication
 - o une communication orale, grâce à une éducation auditive, une éducation de la voix et de la parole, un entraînement à la lecture labiale et un soutien en Langage Parlé Complété (LPC)
 - o une communication signée, grâce à la Langue des Signes Française (LSF)
 - o l'accès et la maîtrise de l'expression écrite sont privilégiés

PRESTATIONS DE PRISE EN CHARGE

- **Accompagnements**
 - o Guidance parentale - accompagnement et suivi familial
 - o Accompagnement social
 - o Accompagnement psychologique
- **Prestations éducatives**
 - o Visent l'autonomie, la socialisation, la mise en œuvre de la communication à partir de sorties culturelles ou de loisirs dans ou hors de l'établissement, en utilisant notamment les ressources associatives de l'environnement.
 - o Ces prestations sont menées toute l'année et débouchent sur des activités exceptionnelles lors des trois semaines de fonctionnement hors du calendrier scolaire : une semaine en février, une semaine à Pâques, une semaine en juillet.

- **Aides techniques installées**
 - o Minitel, fax, TV avec télétexte, caméscopes, lecteur DVD, Internet à disposition des usagers.
- **Rééducations et soins**
 - o Orthophonie
 - o Psychomotricité en individuel et/ou en groupe
 - o Psychothérapie
 - o Si nécessaire, des rééducations orthoptiques, kinésithérapiques, ergothérapiques peuvent être mises en œuvre.
- **Transports**
 - o Quotidiens, assurés par des taxis, utilisation des transports en commun selon le degré d'autonomie du jeune (rayon de 25 Km autour de Toulouse)
 - o Week-end, assurés par des taxis, SNCF ou bus de ville, selon le degré d'autonomie du jeune (département 31 et limitrophes).

ENSEIGNEMENT ET FORMATIONS

- **SAFEP et SSEFIS** : intégration du jeune sur son lieu de vie (domicile, crèche, école,...)
- **SEES** : maternelle, primaire. Nos classes intégrées sont situées dans des groupes scolaires toulousains. A l'issue du cycle 3 un relais est mis en place avec le Centre Jean LAGARDE (collège et lycée spécialisés du Parc St Agne) ou d'autres établissements spécialisés
- **SEDAHA.**
 - o Reçoit de jeunes déficients auditifs présentant des troubles associés, des capacités intellectuelles et de communication limitées mais évolutives. La prise en charge pédagogique et rééducative reste prépondérante pour favoriser l'accès à la fonction symbolique et le développement de la communication.
 - o Les adolescents sont mis en situation de travail par le biais d'atelier pré professionnels et de stages hors établissement. Ils préparent leur orientation en milieu professionnel protégé (Centre d'Aide par le Travail).

COMPOSITION DE L'EQUIPE

Personnels Educatifs

- 1 Directeur pédagogique
- 8 Enseignants spécialisés
- 3 Enseignants en LSF
- 1 Professeur EPS
- 2 Educateurs Techniques Spécialisés
- 4 Educateurs Spécialisés
- 7 Moniteurs Educateurs
- 3 AMP
- 3 Assistantes Maternelles

- 3 Interprètes LSF
- 1 Codeur LPC
- 2 Médecins ORL, phoniatres
- 1 Médecin psychiatre
- 1 Médecin ophtalmologiste
- 1 Médecin pédiatre
- 1 Médecin généraliste
- 1 Infirmières
- 1 Audioprothésiste
- 3 Psychologues
- 10 Orthophonistes
- 1 Kinésithérapeutes
- 3 Rééducateurs en psychomotricité
- 2 Assistantes sociales

HAUTES-PYRENEES

SAIDEDAD

Service d'Aide à l'Intégration Des Enfants Déficients Auditifs et Dysphasiques (SESSD spécifique)

Présentation

SAIDEDAD

10 chemin de la Sendère 65000 TARBES
Tél : 05-62-94-11-83 (Accueil CMSE Béroi)

Organisme privé à but non lucratif

Date d'agrément ou d'autorisation : 7 juillet 1988 (modifié par arrêté préfectoral du 8 mars 2004)

Mode de tarification : prise en charge Assurance Maladie

Organisme gestionnaire : ARSEAA 7 chemin de Colasson - 31081 TOULOUSE CEDEX (Etablissement reconnu d'utilité publique)

Direction : Mme Anne CHEVALLIER

Médecin coordonnateur : Dr. François PEYRILLE

Contact information / admission

Centre Béroi - secrétariat

3, avenue Jean Prat 65100 LOURDES

tél : 05 62 94 11 83 Fax 05 62 94 63 30

E mail : accueil.beroi@arseaa.org

Type de public accueilli

Âges minimum et maximum : 3 à 18 ans (extension de l'agrément en cours pour les 0 à 3 ans)

Tous niveaux de surdit 

Handicaps associ s : non

Capacit  d'accueil : 25 (enfants d ficients auditifs : 20)

Mixit  : oui

Modalit s d'accueil

Sur orientation CDA

Prise en charge SESSD

Placement familial sp cialis 

Transports

- Enfants en int gration ouverte :

Transports en taxi ou voiture particuli re sur prescription m dicale (prise en charge Assurance Maladie)

Transports par les techniciens en voiture particuli re dans le cadre des prises en charge

Modes de communication

Oral / Oral avec LPC /LSF

Prestations de prise en charge

Prestations  ducatives

Interventions individuelles ( cole, famille, lieux de garde pour jeunes enfants, lieux de loisirs...)

Interventions de groupe (atelier art cru, activit s culturelles, sportives ou de loisirs, sorties et s jours ...)

R ducatives et soins

Orthophonie

Psychomotricit 

Psychoth rapie en LSF

Accompagnements

Guidance parentale / accompagnement familial

Accompagnement social

Accompagnement psychologique

Autres

Conseil   l'appareillage individuel des usagers dans les  coles

Enseignement et formations

- Scolarit  en milieu ordinaire avec suivi p dagogique assur  par un enseignant sp cialis  de l'Education Nationale

Composition de l'équipe

- 1 médecin neuropédiatre
- 1 assistante sociale
- 1 éducateur spécialisé
- 1 psychologue
- 1 neuro-psychologue
- 1 psychomotricien
- 2 orthophonistes
- 1 AMP
- 1 enseignant spécialisé mis à disposition par l'Education Nationale
- 1 professeur technique spécialisé pour l'enseignement de la LSF

Conventions de partenariat avec les orthophonistes libéraux

Possibilité de partenariat avec d'autres services et établissements (sanitaire ou médico-social)

LOT

SASI

Service d'Aide et de Soutien à l'Intégration des enfants déficients sensoriels, moteurs et polyhandicapés

PRESENTATION

SASI

290, rue Jean Racine (Terre Rouge) - 46000 CAHORS

Tél : 05 65 35 64 19

Fax : 05 65 35 51 08

E-mail : sasi46@wanadoo.fr

Site : <http://pro.wanadoo.fr/sasi46/>

Type d'établissement : Service de Soins et d'Education Spécialisée à Domicile (SSESD)

Association privée loi 1901 reconnue d'utilité publique.

Date d'agrément ou d'autorisation : 1991

Date de création : septembre 1991

Rayon d'intervention : vocation départementale

Historique, contexte de création :

Le service a été créé en septembre 1991 afin de permettre le maintien d'enfants déficients sensoriels dans leur milieu familial, social et scolaire. Il a permis également d'intégrer à une équipe pluridisciplinaire des enseignants spécialisés de l'éducation nationale.

Mode de tarification : Enveloppe financière annuelle versée par 12^{ème}

Organisme gestionnaire : Service géré par l'APAJH du Lot (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés)

Directeur : Monsieur Claude ELBAUM

Contact information / admission et référent CIS :

Monsieur Claude ELBAUM, directeur

sur le site : <http://pro.wanadoo.fr/sasi46/>

sur place : 290 rue Jean Racine à Cahors

par téléphone : 05 65 35 64 19

TYPE DE PUBLIC ACCUEILLI

Admission sur proposition de la Maison Des Personnes Handicapées du Lot (MDPH)
Ages minimum et maximum : Enfants accueillis entre 0 et 20 ans.

Niveaux de surdit  - Handicaps associ s : service qui prend en charge des enfants des deux sexes, quel que soit le niveau de surdit  et de handicaps associ s.

Capacit  d'accueil : 49 places

- D ficients auditifs : 14 places
- D ficients visuels : 8 places
- D ficients moteurs : 17 places
- Enfants polyhandicap s : 10 places

MODALITES D'ACCUEIL

Accueil en service de soins et d' ducation sp cialis e.
Interventions sur les  coles, cr ches, au domicile, sur les lieux de loisirs, clubs de sports ou dans les locaux du SASI.

MODES DE COMMUNICATION

Tous les enfants du service sont int gr s en classe individuellement dans l' cole de leur village ou de leur quartier.

L'objectif est l'oralisation lorsque cela est possible : lecture labiale et LPC, Fran ais Complet Sign  Cod .

PRESTATIONS DE PRISE EN CHARGE

Accompagnements

Guidance parentale / accompagnement familial

Accompagnement psychologique

Prestations  ducatives

Soutien  ducatif sp cialis  en groupe  ducatif ou en individuel.

Aides techniques install es ou utilis es

Chaque enfant est  quip    titre personnel du mat riel technique n cessaire   son int gration.

Le SASI dispose d'un SUVAG (appareil de r education orthophonique)
d'un plancher vibrant et de vibrateurs pour les r educations.

R educations et soins

Orthophonie, kin sith rapie, orthoptie en prestations lib rales : lib raux conventionn s et r tribu s par le SASI

Psychomotricit 

Psychothérapie
Neuropsychologie
Ergothérapie

Transports

Le service se déplace à la rencontre des enfants sur les lieux de vie.

Quand des activités sont organisées au SASI, des ramassages sont mis en place.

Les déplacements chez les rééducateurs se font en taxis pris en charge par la sécurité sociale.

ENSEIGNEMENT ET FORMATIONS

Le SASI ne dispose pas de classes pour enfants sourds ou malentendants.

Enfants et adolescents intégrés dans des classes ordinaires au plus près du domicile avec le soutien d'enseignants spécialisés.

COMPOSITION DE L'EQUIPE

1 directeur

1 comptable

1 secrétaire

Professeurs spécialisés : 4 en partenariat avec l'éducation nationale

(2 pour les déficients auditifs)

6 éducateurs spécialisés

Médecin ORL, phoniatre : Prestation de service : Dr Honegger à Toulouse-Purpan.

1 médecin pédiatre : Dr Leneveu Hélène

3 psychologues : 2 psychopathologues ; 1 neuropsychologue

2 psychomotriciennes

1 ergothérapeute

Orthophoniste : en convention avec des libéraux choisis par les familles en accord avec le SASI au plus près du domicile.

Audioprothésiste : choisis en accord avec les familles

Consultation : Centre Implant à Purpan

TARN

CSDA Centre Spécialisé pour Déficients Auditifs

PRESENTATION

CSDA

Centre Spécialisé pour Déficients Auditifs
1 Rue Lavazière BP 94
81025 ALBI CEDEX

Tél : 05.63.48.48.11 Fax : 05.63.48.54.44
Minitel dialogue : 05.63.48.48.22
E.Mail : CSDA@bonsauveuralby.fr
Site Internet : <http://www.CSDA-bonsauveuralby.fr>

Organisme privé agréé par les CPAM et Services d'Aide Sociale
Créé en 1832, c'est un établissement de la Fondation Bon Sauveur d'Alby agréé
au terme de l'annexe XXIV Quater

Rayon d'intervention : inter régional

Mode de tarification

Prix de journée : Internat - demi-Internat
Dotation globale : SSEFIS

Organisme gestionnaire : Fondation Bon Sauveur d'Alby

Direction

Directeur Général : Mr Gilbert ANGARD
Directeur Général Adjoint : Mr Laurent KRAJKA
Directeur délégué au CSDA : Mr Laurent KRAJKA

Contact information : Mr Roger LARROQUE et Mme Audrey COURSAULT, chefs de service. Mr Patrick VAUCLAIR, conseiller technique.

TYPE DE PUBLIC ACCUEILLI

- déficients auditifs -loi N°2002-2- (Arrêté préfectoral du 18.02.91)
- dysphasiques (Arrêté préfectoral du 17.12. 02)

Âges minimum et maximum : 3 à 20 ans Mixité : oui
Niveaux de surdité : tous
Handicaps associés : oui
Trouble du langage : Dysphasie

Capacité d'accueil : agrément pour 120 places
MODALITES D'ACCUEIL

Ouverture du Centre suivant calendrier scolaire

- INTERNAT 55 places
- DEMI INTERNAT 40 places
- SSEFIS 25 places

Possibilité de placement en Famille d'accueil

MODES DE COMMUNICATION

Adaptés à chaque jeune selon son Projet Individuel

- Oral
- Oral avec LPC
- LSF
- Français signé
- Autre : PECS (Picture Exchange Communication System = système de communication par échange d'images)

PRESTATIONS DE PRISE EN CHARGE

ACCOMPAGNEMENTS

- Accompagnement familial et/ou social
- Suivi psychologique

REEDUCATIONS

- Orthophonie
- Psychomotricité
- Kinésithérapie

AIDES TECHNIQUES INSTALLEES OU USEES

- Appareil Haute Fréquence
- Boucles magnétiques
- Internet
- Fax
- Télévision avec télétexte

TRANSPORTS

Prise en charge par l'établissement des déplacements de tous les élèves

- Transport de la Fondation du Bon-Sauveur
- Prestataire de service

ENSEIGNEMENT ET FORMATIONS

SEES : maternelle-primaire-collège-lycée-enseignement supérieur

- Intégration collective : CLIS
- Intégration renforcée avec accompagnement pour mise en place d'une pédagogie adaptée et d'actions de pédagogie spécifique
- Classes spécialisées
Préparation : CFG, Brevet des Collèges, CAP, BEP

Formation Professionnelle

- SPFP (formation Cuisine et Pâtisserie, en intra)
- Formation en Alternance en partenariat avec les CFA

SSEFIS - 25 places agréées

Intégration individuelle
(Brevet des Collèges, CAP, BEP, BP, BAC, BTS)

SEDAHA Section d'Enfants Déficiants Auditifs avec Handicap Associés

Avec mode de communication « PECS » (système de communication par échange d'images)

Service de Suite pour Adultes Sourds (SESAS)

Assure un accompagnement spécifique dans le cadre de la recherche ou le maintien dans l'emploi.
Accompagne dans la réalisation de bilans de compétences.
Suivi des anciens élèves du CSDA à leur demande, conformément aux textes en vigueur.

COMPOSITION DE L'EQUIPE

- Intervenant (en partenariat) pour enseignement LSF
- Educateurs scolaires
- Professeurs spécialisés
- Professeurs techniques spécialisés
- Moniteurs Educateurs
- Educateurs spécialisés

- Médecin ORL - Consultation audiophonologie
- Médecin généraliste
- Médecin psychiatre
- Médecin pédiatre
- Infirmier
- Psychologues
- Psychomotricien
- Assistant social
- Orthophonistes
- Audioprothésistes (en partenariat)